

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 4 OCTOBRE 2019

Etaient présents : Mmes BIGOT, FÉVRIER, PEREIRA
MM. PANNIER, POUSSE, RICHEL, FOURNIER, GOUPY, RADIGUE,
SIMON

Etaient absents / excusés : Mmes HUBERT, PASQUIER,
MM. JOURDAIN

Secrétaire de Séance : M. RICHEL

L'an deux mil dix neuf, le quatre octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 27 septembre 2019, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 7 juin 2019 ne suscite aucune remarque particulière.

En l'attente de compléments d'informations permettant de finaliser la convention de partenariat avec Sarthe Habitant, Monsieur le Maire propose de supprimer deux points à l'ordre du jour :

- Convention de partenariat avec Sarthe Habitant et la Communauté de Communes pour le projet de logements sociaux – route de l'Aunay
- Convention de désignation d'un Maître d'Ouvrage Unique pour la desserte de logements sociaux - route de l'Aunay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le retrait de ces deux points de l'ordre du jour.

✓ Création d'un emploi d'assistant(e) de la secrétaire de mairie

Madame BUSSON Maryline, Rédacteur Principal 1^{ère} Classe va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2020 sous réserve de la validation par la CNRACL.

Aussi, afin de pourvoir à son remplacement, il convient de procéder à la création d'un emploi d'assistante de la secrétaire de mairie à temps complet.

Le tableau des emplois et des effectifs sera effectué en fin d'année en incluant dans ce tableau les emplois correspondants aux différents grades.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3,

Considérant que les dépenses occasionnées seront inscrites au Budget 2020,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant le départ en retraite de la secrétaire de mairie en poste à compter du 1^{er} juillet 2020,

En vue d'assurer son remplacement, il est proposé la création d'un emploi d'assistant(e) de la secrétaire de mairie à temps complet à compter du 3 février 2020, qui aura vocation à occuper les fonctions de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} juillet 2020 lors du départ en retraite de l'agent en poste.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades de Rédacteur, Rédacteur Principal 2^{ème} Classe ou Rédacteur Principal 1^{ère} Classe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition ; le tableau des emplois et des effectifs sera modifié en fin d'année.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020 de la commune.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

✓ **Convention pour mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement Santé Travail et Evolution Professionnelle (STEP) d'un agent communal**

En raison de problèmes de santé rencontrés par un agent communal employé à raison de 18h par semaine, la reprise va être difficile sur le poste occupé actuellement.

Il a donc été proposé à cet agent communal de suivre l'accompagnement du dispositif « STEP » organisé par le CNFPT.

Ce STEP prévoit 8 jours de formation répartis sur 5 mois de décembre 2019 à avril 2020 :

- Réaliser un bilan personnel et professionnel (2 jours)
- Elaborer des hypothèses d'évolutions professionnelles (2 jours)
- Etablir et planifier un plan d'actions, préparer sa mise en œuvre (2 jours)
- Bilan des actions engagées (2 jours)

Un entretien diagnostic a été effectué le 2 octobre 2019 à la Mairie de Saint Ouen en Belin concernant la démarche collective de réflexion sur l'évolution professionnelle de l'agent avec le service emploi du Centre de Gestion de la Sarthe.

Une convention quadripartite entre le Centre de Gestion de la Sarthe, le CNFPT, la commune de Saint Ouen en Belin et l'agent est nécessaire pour la mise en œuvre du STEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention quadripartite entre le Centre de Gestion de la Sarthe, le CNFPT, la commune de Saint Ouen en Belin et l'agent.

✓ **Révision montant RIFSEEP suite à évolution du poste d'un agent communal**

Un adjoint technique a accepté d'assurer les fonctions d'assistant de prévention.

Aussi, compte tenu de l'évolution de ce poste, Monsieur le Maire propose la révision du montant du RIFSEEP du groupe 2 - Adjoint technique (voirie, espaces verts, bâtiments,...) pour le porter à 600 € maximum.

L'emploi comprend les missions et compétences diverses et variées, la mission d'assistant de prévention, les habilitations règlementaires, les compétences organisationnelles, une certaine autonomie, la vigilance en terme de sécurité et la responsabilité du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adopter le régime indemnitaire ainsi modifié.

✓ **Chèques cadeaux personnel communal**

Par délibération en date du 5 octobre 2018, le Conseil Municipal a attribué pour Noël 165 € de chèques cadeaux pour 2018 à chaque agent titulaire en exercice quel que soit le temps de travail.

Pour information, cette attribution peut bénéficier d'une présomption de non assujettissement aux cotisations sociales à condition que le montant total alloué de l'année n'excède pas pour un même salarié 168,85 € en 2019 (5% du plafond mensuel de la sécurité sociale (3 377 €)).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide à l'unanimité d'attribuer 168 € de chèques cadeaux pour 2019 à chaque agent titulaire en exercice quel que soit le temps de travail (au total 1 680 € pour les dix agents titulaires).
- décide de retenir la société Cadhoc pour 1 718,40 € comprenant les frais de port et de traitement.

Cette dépense de 1 718,40 € sera imputée à l'article 6232 (Fêtes et Cérémonies) du Budget 2019 de la commune.

✓ **Travaux de ravalement façades logements 2 & 4 Place des Comtes de Belin**

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise GAUCHER concernant le ravalement des façades des logements 2 & 4 Place des Comtes de Belin, les locataires du restaurant « L'Audonien » prenant en charge la partie commerce.

Ce devis s'élève à 11 811 € HT soit 14 173,20 € TTC. Cependant, ce devis ne comprend pas la façade arrière du logement (4, Place des Comtes de Belin). Un nouveau devis sera donc demandé à l'entreprise GAUCHER pour y inclure cette partie.

✓ **Convention piscine « Les Bains d'Orée » pour l'accès des scolaires en 2019/2020**

Pour permettre l'accès des scolaires à la piscine communautaire « Les Bains d'Orée » pour l'année scolaire 2019/2020, il convient de conclure une convention entre la société PRESTALIS, gestionnaire par délégation de service de la piscine communautaire « Les Bains d'Orée » représentée par sa filiale « Piscine OBB » et la commune de Saint Ouen en Belin.

Le coût est de 1 210 € TTC par classe, soit pour Saint Ouen, l'équivalent de deux classes 2 420 € TTC. Les classes de Grande Section maternelle, CP et CE1, soit 44 élèves, pourront bénéficier de la piscine pendant la période du 17 mars 2020 au 26 juin 2020, dans le cadre d'un calendrier prédéfini.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec la société PRESTALIS pour l'année scolaire 2019/2020.

✓ **Délibérations concordantes avec la Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois**

Comme chaque année et conformément à la demande du Centre des Finances Publiques, il convient d'effectuer des délibérations concordantes avec celles de la Communauté de Communes.

Sont concernés :

- le remboursement de frais aux communes pour le nettoyage des abords de deux points d'apports volontaire de conteneurs verre soit 520 € (délibération CDC du 26 décembre 2018)

- le paiement de l'attribution de compensation 2019 soit 36 099 € (Délibération CDC du 17 septembre 2019).

En 2020, il conviendra de prévoir au Budget Primitif l'incidence des travaux sur le réseau d'eaux pluviales réalisés en 2019 par la CDC Orée de Bercé Belinois dont 75% du montant HT sont à la charge de la commune.

✓ **Présentation rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif à l'échelle de la Communauté de Communes**

La station d'épuration « Clémenceau » constituée d'un système de filtres plantés de roseaux mise en service le 30 novembre 2007 est d'une capacité de 850 équivalents habitants.

La station d'épuration « La Tuffière » constituée d'un système de filtres plantés de roseaux mise en service le 6 décembre 2010 est d'une capacité de 50 équivalents habitants

Le service public d'assainissement collectif dessert :

- 696 habitants pour le bourg et 38 habitants pour La Tuffière
- pour 271 abonnés pour le bourg et 14 abonnés pour La Tuffière
- avec un volume d'eau facturé de 36 937 m³ pour le bourg et 1 739 m³ pour La Tuffière

Le rapport complet est disponible en mairie pour consultation.

✓ **Présentation rapport annuel 2018 de la Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » sur la qualité du service d'élimination des déchets**

Ce rapport décrit les différents services :

- Les déchets ménagers
- La collecte sélective
- Les déchetteries
- Les opérations ponctuelles (mise à disposition composteurs, collecte des DASRI (Déchets d'activités de soins à risques infectieux), collecte des pneus usagés, collecte des piles, et des vêtements (avec EMMAUS).

Il comprend également le bilan global annuel de 2018 :

- Le nombre de foyers avec résidences secondaires par commune : 8 130 dont 514 pour Saint Ouen en Belin
- Le cumul des déchets collectés est de 9 870 tonnes en 2018
- Le ratio par habitant de collecte des ordures ménagères est de 118 kg/hab/an (pour mémoire, 119 kg/hab/an en 2017 et 160 kg/hab/an en 2001)
- Les montants des redevances perçues soit 955 650 € en 2018 (Saint Ouen en Belin : 58 052 € pour les particuliers)
- La répartition des dépenses par service :
 - Dépenses brutes : 1 444 725 € TTC
 - Recettes hors redevances : 469 046 €
 - Montant à financer par la redevance : 975 679 €
 - Coût par habitant : 48.91 € (moyenne nationale de 100 €/hab)

Le rapport complet est disponible en mairie pour consultation.

Les membres de la Commission Environnement précisent que des pénalités sont à prévoir en 2020 compte tenu d'erreurs de tri dans les sacs jaunes.

Face à cette menace, le Conseil Municipal souligne le besoin que la Communauté de Communes relance une campagne d'information sur le tri dans les sacs jaunes.

✓ **Présentation rapport annuel 2018 du délégataire sur le prix et la qualité du Service de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes (ANC)**

La Communauté de Communes « Orée de Bercé Belinois » a signé un contrat de délégation de service public pour le contrôle de ses installations avec la société Nantaise des Eaux Services qui a été intégrée à SUEZ EAU France à partir du 1^{er} juillet 2018.

⇒ 3099 installations d'ANC sur le territoire communautaire (8 communes)

⇒ Les contrôles effectués en 2018 sont les suivants :

- 42 conceptions
 - 49 réalisations
 - 479 fonctionnements des installations existantes (dont 45 contrôles de vente immobilière)
- Pour information : 9 avis défavorables à Saint Ouen en Belin après vérification du rapport établi par SUEZ Eau.

Le rapport complet est disponible en mairie pour consultation.

✓ **Présentation des remarques des Personnes Publiques Associées sur le dossier du PLUI arrêté par délibération du 12 mars 2019**

Suite à la réunion du 24 septembre 2019, Monsieur le Maire donne lecture des remarques sur le PLUI faites par les Personnes Publiques Associées avec notamment :

- Sur l'ensemble du territoire intercommunal
 - ⇒ le retour au classement en Espace Boisé Classé des boisements d'un seul tenant (plusieurs propriétaires peuvent être concernés) de moins de 4 ha
 - ⇒ la suppression de la zone UBJ mises en place en limite des zones A et N remplacée par la mention dans le règlement pour la zone UB « l'implantation des constructions devra respecter un retrait minimal de 10 mètres par rapport aux limites des zones A et N (hors STECAL) ».
- Sur la commune de Saint Ouen en Belin avec avis favorable du bureau d'étude
 - ⇒ OAP STO3 – Route des Trois Maillets : demande de ne pas utiliser l'accès existant mais de créer un nouvel accès sécurité (Département)
 - ⇒ Suppression de la zone UB sur la parcelle 986 (route de la Poissonnière et non route de la Fouquellerie) (Etat, Chambre d'Agriculture, SCOT)
 - ⇒ Réduction du STECAL Az du Pavillon (Etat)

Le Conseil Municipal s'étonne que les remarques des Personnes Publiques Associées n'aient pas été prises en compte avant la publication des documents liés à l'enquête publique.

Ainsi, la rencontre du 24 septembre dernier qui a servi à analyser les remarques des PPA a eu lieu pendant la période du 2 septembre au 4 octobre 2019 (pendant l'enquête publique).

La réinscription des Espaces Boisées Classées sur des parcelles de moins de 4 hectares suscite un avis défavorable du Conseil Municipal.

De même, la suppression des zones UBJ ne paraissent pas toujours pertinentes : le Conseil Municipal souhaite donc le maintien des UBJ telles qu'elles apparaissent à l'enquête publique.

✓ Questions d'actualité

➤ Pour information

Le service Jeunesse invite les parents des jeunes au local Jeunes de Saint Ouen en Belin le samedi 5 octobre prochain à 12h pour réaliser le bilan du séjour autofinancé de cet été à Valras-Plage.

Monsieur RICHET indique que les contrats communautaires Enfance, Enfance – Jeunesse arrivent à échéance et des bilans ont donc été réalisés.

La Mairie sera exceptionnellement fermée le samedi 2 novembre prochain.

Le nouveau défibrillateur va être installé à l'extérieur au Stade : il convient de prévoir un branchement électrique qui sera réalisé par l'entreprise SEG. Par contre, il n'a pas été accordé de subvention compte tenu que cette subvention était réservée aux communes s'équipant d'un 1^{er} défibrillateur.

Monsieur POTTIER de l'agence ATESART viendra le 16 octobre prochain présenter le projet d'aménagement route des trois maillets prévu après l'enfouissement des réseaux en 2020.

Par ailleurs, la commission aménagement rural se réunira le Samedi 9 novembre prochain à 10h pour l'étude des travaux voirie à prévoir en 2020.

Les travaux de voirie réalisés par l'entreprise COLAS sont terminés avec notamment le goudronnage de la route de l'épine satisfaisant. Par contre, les travaux effectués Place des Comtes de Belin ne sont pas satisfaisants. MM PANNIER et POUSSE ont donc rencontré le commercial de l'entreprise COLAS qui a proposé une solution.

Monsieur PANNIER informe les conseillers municipaux d'un courrier du chef du Centre de Secours d'Ecommoy remerciant la commune (élus et agents communaux) pour la mise à disposition de la Place des Comtes de Belin le 21 septembre dernier pour la présentation des véhicules et des missions.

Le Capitaine BROTHIER, Commandant la Communauté de brigades (Cob) de Moncé en Belin a été muté le 1^{er} août 2019 à l'école de gendarmerie de Tulle. N'étant pas remplacé dans l'immédiat, le commandement de la Cob est assuré par le Major Cyril MAUROUARD.

La visite des installations sportives et du stade par la Fédération Française de Football de Saint Ouen en Belin a eu lieu mercredi 2 octobre dernier. La dernière visite remontait au 5 mai 2009 (périodicité 10 ans). La commune de Saint Biez a fait également l'objet d'une visite. Le classement du terrain relève désormais de la catégorie 6 (dimension 100m x 60m).

Pour information, l'arrosage du terrain durant l'été a nécessité 1 400 m³ d'eau. Aussi, afin d'éviter la facturation d'assainissement sur cette consommation, M. PANNIER est intervenu auprès du délégataire. Il convient de prévoir l'installation d'un compteur spécifique à l'arrosage du terrain. Véolia Eau va donc nous adresser une proposition.

Suite à la rencontre avec les membres de l'USSOB le 2 août dernier concernant l'état du terrain, il a été question de l'utilisation du terrain d'honneur et a suscité des interrogations de la part de la commune sur la non-utilisation du terrain de Saint Biez (Chardonneux).

Un décompactage est prévu semaine 41.

Par ailleurs, le ballon d'eau chaude (1 000l) est hors d'usage : l'entreprise JARRY est chargée de le remplacer.

Monsieur RICHET informe le Conseil Municipal d'un courrier de Madame CHABAGNO, responsable de l'Enfance Jeunesse de la CDC « Orée de Bercé Belinois » demandant l'installation d'un mini poulailler amovible à l'école dans le cadre des activités périscolaires.

Le Conseil Municipal est favorable à ce projet sous réserve :

- de l'engagement d'entretien et d'hygiène du mini poulailler par l'équipe du Périscolaire,
- de la prise en charge des poules pendant les vacances scolaires,
- de ne pas abriter de coq.

(Cette installation et son suivi se feront sans intervention des agents communaux).

Le pot de départ à la retraite de Madame EVRARD Sylvie, Directrice de l'école Claire Fontaine a été offert par la commune le vendredi 27 septembre dernier. La nouvelle Directrice est Audrey HANTEVILLE et l'effectif est de 126 à la rentrée scolaire 2019/2020.

Le Gala des Séniors de Saint Ouen en Belin aura lieu le samedi 26 octobre prochain à la rotonde du Mans ; le spectacle s'intitulera « Swing Swing Swing ».

Monsieur RADIGUE dresse le bilan des 24h VTT qui ont eu lieu les 6 et 7 juillet derniers :

- Environ 2 500 personnes sur le weekend permettant une dynamique commerciale locale (L'Audonien, la boulangerie Le Fournil de Saint Ouen et l'épicerie Epi Fany)
- Un budget de 38 000 € avec un bénéfice net de 6 500 €.

Monsieur RADIGUE remercie la commune pour le prêt des infrastructures et indique qu'en 2020, les 24h VTT auront lieu les 4 et 5 juillet (inscription ouverte le 1^{er} novembre 2019 pour 120 équipes maximum).

Par ailleurs, Monsieur RADIGUE envisage le recrutement d'un service civique à raison de 8h par semaine sur une durée de 8 mois.

Madame FÉVRIER fait part du constat par le jury fleurissement de la baisse notable de personnes ayant fleuri leur propriété en 2019 ; cette situation est également remarquée dans les communes environnantes (canicule,...).

La commission bulletin municipal se réunira le 14 octobre prochain ; est également prévue une réunion des associations le 17 octobre.

La séance est levée à minuit.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 8 novembre 2019.

Le Secrétaire,